

RAPPORTEUR : Monsieur Gilles MAUDUIT

OBJET : Règlement intérieur du parc de stationnement du Château avec mise en service de barrières d'accès.

Mesdames, Messieurs,

Au vu de l'étude de stationnement qui a été menée dans l'hypercentre de Châtellerault, plusieurs parkings seront équipés d'un contrôle d'accès en entrée et en sortie, notamment celui du Château.

Dans ce cadre il est nécessaire de fixer par un règlement intérieur les règles d'organisation de ce service.

Conformément aux articles L.2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, les tarifs et mesures de police seront fixés par arrêté du Maire.

* * * * *

VU le code de la route,

VU les articles L.2121-1 et suivants du code général de propriété des personnes publiques,

VU les articles L.2122-22 et L.2213-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer l'accès et l'usage du parking du Château,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le règlement intérieur ci-annexé,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : **36**

Contre : **0**

Abstentions : **3**

Mme Barrault + 1 pouvoir, M. Lévêque

Certifiée exécutoire

Par le maire de la commune de Châtellerault

Transmis à la sous-préfecture, le 19/12/2012 n° 8615

Publié au siège de la mairie, le 19/12/2012

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La directrice générale adjointe

Emmanuelle ADAM